



« La Huppe du Paradou »
8, Allée des mûriers
44760 La Bernerie en Retz

La Bernerie en Retz le 6 Décembre 2006.

Espace naturel sensible du Vallon de Versannes. Compte-rendu de la réunion du 29 Novembre 2006.

Participants :

Conseil Général : Mme VERCHERE, Vice-présidente du Conseil Général, chargée de l'environnement,

Municipalité : MM. GIMARD, Maire,
METRIAU, Premier Adjoint, chargé de l'Urbanisme,
DUPOUE, Adjoint, chargé de l'environnement et du cadre de vie.
DEBECQ, Directeur des Services.

La Huppe du Paradou : MM. BRUNEL, Président,
BOBROSKI, Trésorier,
LAGARDE, Secrétaire
DUPIN, Membre du Conseil d'Administration,
LE BIDEAU, Membre du Conseil d'Administration.

Les correspondants de la presse locale (Ouest-France, Presse Océan, Le Courrier du Pays de Retz) étaient présents en tant qu'observateurs.

Cette réunion, dont le principe avait été arrêté lors de notre rencontre avec le Conseil Général en septembre dernier, se tenait à l'initiative de notre association.

Lucien BRUNEL a, lors de son exposé, accompagné de la projection sur écran d'un diaporama, dans une première partie, présenté les questions qui préoccupent nos adhérents, et, dans une seconde partie développé les propositions de notre association. Une copie de ce diaporama a été remise aux élus.

Il en ressort ce qui suit :

Inventaire Faune et Flore :

Dans la mesure où il faudra certainement constituer un dossier d'utilité publique, cette étape sera obligatoire. Elle sera alors confiée à un organisme certifié.

Action de la SAFER :

Actuellement, la SAFER contacte les propriétaires des terrains situés dans l'Espace Naturel Sensible, en vue d'une transaction amiable. Parallèlement à cette démarche le dossier d'une DUP (dossier préparatoire à l'Enquête d'Utilité Publique) sera à élaborer pour permettre, si nécessaire, des expropriations.

Madame VERCHERE pense que la discussion amiable est ralentie par le fait que le PLU local n'est pas encore publié. En effet, cela génère chez les propriétaires un certain attentisme, chacun souhaitant connaître les dispositions du futur PLU avant de prendre une décision.

Monsieur GIMARD précise que l'enquête publique concernant le PLU sera faite dans le premier semestre 2007, la finalisation de l'ensemble intervenant à l'automne 2007.

Planning prévisionnel :

Il est trop tôt pour pouvoir l'établir en détail. Cependant, l'objectif suivant peut être raisonnablement fixé :

- Fin 2007 : le projet d'ensemble devra être défini,
- 2008 : enquête publique.

Les eaux de ruissellement :

Lucien BRUNEL a sensibilisé nos élus, plan et photos à l'appui, sur l'énorme problème posé par la mauvaise collecte, voire l'absence même de collecte des eaux de ruissellements. Celles-ci s'engouffrent dans le vallon de Versannes et se transforment, à la sortie de l'exutoire, au bord de la plage, en un torrent dangereux. Ce phénomène risque d'être accentué par la construction de nouveaux lotissements au nord du vallon. Notre Association communique ses réflexions sur ce sujet sous forme de propositions de traitement du problème.

La Municipalité fera son affaire de solutionner les problèmes d'écoulement des eaux au trou de l'enfer, à l'ouest (à l'origine de l'effondrement du chemin côtier) et de la rue des tourterelles à l'est du vallon. Le traitement des eaux de ruissellement du trou de l'Enfer est, **pour l'Association**, un préalable à la réhabilitation du sentier des douaniers dans cette zone.

Les nouveaux lotissements sont prévus avec le label HQE (Haute Qualité Environnementale). Chaque maison aura une fosse de rétention des eaux pluviales. Par ailleurs, dans le cahier des charges de la future ZAC de la Rogère, collecte et traitement des eaux de ruissellements de voirie sont impérativement prévus au cahier des charges du promoteur

Madame VERCHERE précise que dans le cadre de la mise en valeur du vallon de Versannes, le Conseil Général pourra participer au règlement de ce problème des eaux de ruissellement. Les solutions pour briser le flot, du style bassins de rétention ou ruisseaux avec de nombreux méandres, restent à définir par des spécialistes. Mais, d'ores et déjà deux objectifs sont à retenir :

- En premier lieu : préserver la faune et la flore, ce qui est le fond de la politique espaces naturels
- En second lieu : régler le problème du ruissellement des eaux dans le vallon de Versannes.

Coordination des travaux :

L'Association souhaite que les travaux envisagés par Le Conseil Général et ceux prévus par la commune dans le cadre du rétablissement de la continuité du sentier des Douaniers fassent l'objet d'une coordination entre ces deux acteurs dans ce secteur. Madame Verchère **confirme sa volonté de créer un groupe de pilotage, placé sous la responsabilité du Conseil Général, avec des acteurs de la commune. Notre Association sera impliquée dans ce groupe de travail pour l'inventaire de la flore et de la faune, l'aménagement ainsi qu'à la mise en valeur de cet Espace Naturel Sensible.**

L'accès à l'Espace Naturel sensible :

L'Association insiste sur la nécessité de fermer l'accès de cet espace aux véhicules à moteur des particuliers et tout engin motorisé (sauf véhicules d'entretien et de sécurité). Le principe de fermeture est validé. **Le désenclavement des propriétés habitées fera l'objet d'une réflexion conduite par le Conseil Général et la Commune.**

La réunion s'est poursuivie par une visite détaillée sur le terrain.

Nota : sur notre site internet vous trouverez le diaporama complet exposé lors de cette rencontre.

Le Secrétaire
JP Lagarde.

Le Président
L Brunel.